

Exigences et recommandations en matière de premiers secours en entreprise

Mariângela de Moraes Pires
Médecin inspectrice du travail – OCIRT

Hymad Alidjra
Directeur Général de Samaritains Genève

30 et 31 octobre 2025

Sommaire

1. Introduction

2. Aspects légaux

3. Mise en place des premiers secours au sein des entreprises : éléments essentiels

4. Premiers secours en santé mentale

Exigences et recommandations en matière de premiers secours en entreprise

Introduction

Mariângela de Moraes Pires

Médecin inspectrice du travail

OCIRT

Premiers secours : définitions

Tout un chacun

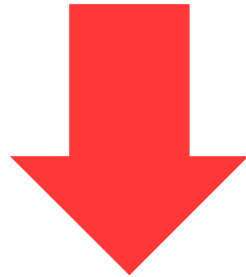


Entreprise

Collaborateur-trice-s

Premiers secours : définitions

- ✓ Transmettre l'alarme
- ✓ Prévenir les services de secours
- ✓ Sécuriser les lieux de l'incident
- ✓ Aider la personne en détresse



Sauver une vie

Exigences et recommandations en matière de premiers secours en entreprise

Aspects légaux

Mariângela de Moraes Pires

Médecin inspectrice du travail

OCIRT

18.10.2024

2. Dispositions relatives aux premiers secours

Bases légales en matière de santé et de sécurité au travail

Objectif : Protection de la santé

LTr

OLT1 à 5

1. Durée du travail et du repos
Protection femmes / jeunes
Instruction et participation.
2. Dispositions spéciales.
3. Santé physique, santé psychique,
hygiène, ergonomie.
4. Approbation des plans.
5. Jeunes travailleurs.

LAA

OPA, OLAA, etc.

Directive MSST :
Organisation
et gestion
de la SST

Objectif : Prévention des accidents
et des maladies professionnelles

Bases légales en matière de santé et de sécurité au travail

LTr

Objectif : Protection de la santé

Article 6 LTr (Loi sur le travail)

Protection de la santé des travailleurs

- ✓ L'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires et adéquates...
- ✓ ...afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé et de garantir la **santé physique et psychique** des travailleurs (→ Art. 2 OLT3).

Bases légales en matière de santé et de sécurité au travail

OLT 1 à 5

Objectif : Protection de la santé

OLT3 - Ordonnance 3 de la loi sur le travail

Chapitre 2 : Exigences particulières en matière de protection de la santé

Section 7

Article 36 OLT3 Premiers secours

Les moyens nécessaires pour les premiers secours doivent être disponibles **en permanence**, compte tenu des **dangers résultant de l'exploitation**, de **l'importance et de l'emplacement de l'entreprise**. Le **matériel** de premiers secours doit être **facilement accessible** et être **disponible** dans tous les endroits où les conditions de travail le requièrent.

Bases légales en matière de santé et de sécurité au travail

OLT 1 à 5

Objectif : Protection de la santé

OLT3 - Ordonnance 3 de la loi sur le travail

Article 36 OLT3 Premiers secours

... compte tenu des dangers résultant de l'exploitation :



Bases légales en matière de santé et de sécurité au travail

OLT 1 à 5

Objectif : Protection de la santé

OLT3 - Ordonnance 3 de la loi sur le travail

Article 36 OLT3 Premiers secours

... de l'importance et de l'emplacement de l'entreprise:



Bases légales en matière de santé et de sécurité au travail

OLT 1 à 5

Objectif : Protection de la santé

OLT3 - Ordonnance 3 de la loi sur le travail

Article 36 OLT3 Premiers secours

... Le matériel de premiers secours doit être facilement accessible et disponible dans tous les endroits où les conditions de travail le requièrent.



Bases légales en matière de santé et de sécurité au travail

OLT 1 à 5

Objectif : Protection de la santé

OLT3 - Ordonnance 3 de la loi sur le travail

Article 36 OLT3 Premiers secours

2 Au besoin, des infirmeries convenablement situées et équipées seront mises à disposition, ainsi que du personnel ayant reçu une formation sanitaire.

Bases légales en matière de santé et de sécurité au travail

OLT 1 à 5

Objectif : Protection de la santé

OLT3 - Ordonnance 3 de la loi sur le travail

Article 36 OLT3 Premiers secours

3 L'infirmierie et les emplacements où se trouve le matériel de premiers secours doivent être clairement signalés.



Bases légales en matière de santé et de sécurité au travail

LTr

Objectif : Protection de la santé

Articles 51 et suivants LTr

Infraction à la LTr ou à ses ordonnances = des sanctions peuvent être prononcées à l'encontre de tout employeur contrevenant

Article 59 al. 1 let. a LTr

L'employeur qui enfreint intentionnellement ou par négligence s'expose à des poursuites pénales

Bases légales en matière de santé et de sécurité au travail

LAA

OPA, OLAA, etc.

Articles 3 à 10 OPA (Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles)

Tous les employeurs :

- **identifient les dangers** pour la sécurité et la santé des travailleurs et prennent les mesures de protection et les dispositions nécessaires selon les règles reconnues de la technique;
- sont tenus de **vérifier régulièrement** les mesures et les dispositifs de protection.

Objectif : Prévention des accidents
et des maladies professionnelles

Bases légales en matière de santé et de sécurité au travail

LAA

Directive MSST : (CFST 6508)
Organisation et gestion de la SST

- **MSST** : «d'**Appel** à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail»
- **Méthode MSST : exigences essentielles** en matière de sécurité au travail et de protection de la santé, **système de sécurité efficace**

Objectif : Prévention des accidents
et des maladies professionnelles

Bases légales en matière de santé et de sécurité au travail

LAA

Directive MSST : (CFST 6508) Organisation et gestion de la SST

- **Articulation MSST et premiers secours**

Des **secours rapides et appropriés** doivent être garantis en cas de blessure et de maladie aiguës. Pour les **postes de travail mobiles**, l'organisation en cas d'urgence doit être **réadaptée au cas par cas** en fonction des situations particulières. En cas de risque d'incendie, il faut prendre les mesures anti-incendie appropriées.

Objectif : Prévention des accidents
et des maladies professionnelles

Bases légales en matière de santé et de sécurité au travail

LAA

Directive MSST : (CFST 6508) Organisation et gestion de la SST

- **Articulation spécialiste MSST et mesures premiers secours**

Les entreprises comportant des **dangers particuliers** selon la directive 6508 de la CFST (**Annexe 1**) doivent élaborer des concepts en cas d'urgence **adaptés à ces dangers**, sur la base d'analyses des risques réalisées pour chaque emplacement.

Le **concept en cas d'urgence** doit être **établi par un spécialiste MSST**, en collaboration **avec les personnes chargées des premiers secours**.

Objectif : Prévention des accidents
et des maladies professionnelles

Bases légales en matière de protection de la santé et de sécurité au travail

LAA

Directive MSST : (CFST 6508) Organisation et gestion de la SST

- **Annexe 1**

<https://guide.cfst.ch/survol-des-directives/directive-msst/annexes-dir-csft-6508-appel-msst/annexe-1-dangers-particuliers-dir-csft-6508-appel-msst/effets-physiques-dir-csft-6508-appel-msst>

Annexe I Dangers particuliers

- **Installations et appareils techniques selon l'art. 49 al. 2 OPA**
Liste intégrale: voir Ordonnance sur la prévention des accidents et maladies professionnelles (OPA)
- **Hautes ou basses températures (contraintes climatiques)**
Postes de travail permanents qui, pour des raisons techniques, sont à des températures ambiantes supérieures à 30 °C.
Postes de travail permanents qui, pour des raisons techniques, sont à des températures ambiantes autour de 0 °C ou inférieures.
- **Travaux souterrains (construction de tunnels)**
Conditions climatiques au fond
- **Travaux en milieu hyperbare¹⁾**
 - Travaux de construction effectués dans l'air comprimé avec une pression de travail supérieure à 0,1 bar
 - Travaux de scaphandriers
- **Travaux dans une atmosphère appauvrie en oxygène**
Teneur de l'air en oxygène ≤ 18 % volume.

Objectif : Prévention des accidents
et des maladies professionnelles

Bases légales en matière de protection de la santé et de sécurité au travail

LAA

Directive MSST : (CFST 6508) Organisation et gestion de la SST

La CFST recommande d'utiliser un **système de sécurité** qui se compose des éléments suivants:

1. Principes directeurs, objectifs en matière de sécurité
2. Organisation de la sécurité
- 3. Formation, instruction, information**
4. Règles de sécurité
- 5. Détermination des dangers, évaluation du risque**
- 6. Planification et réalisation des mesures**
- 7. Organisation en cas d'urgence**
- 8. Participation**
- 9. Protection de la santé**
- 10. Contrôle, audit**

Le système de sécurité des **entreprises ne présentant pas de risques particuliers** doit contenir au minimum les éléments en gras.

Objectif : Prévention des accidents
et des maladies professionnelles

Exigences et recommandations en matière de premiers secours en entreprise

Mise en place

Hymad Alidjra

Directeur Général de Samaritains Genève



Mise en place d'une équipe de "secouristes d'entreprise": aspects pratiques

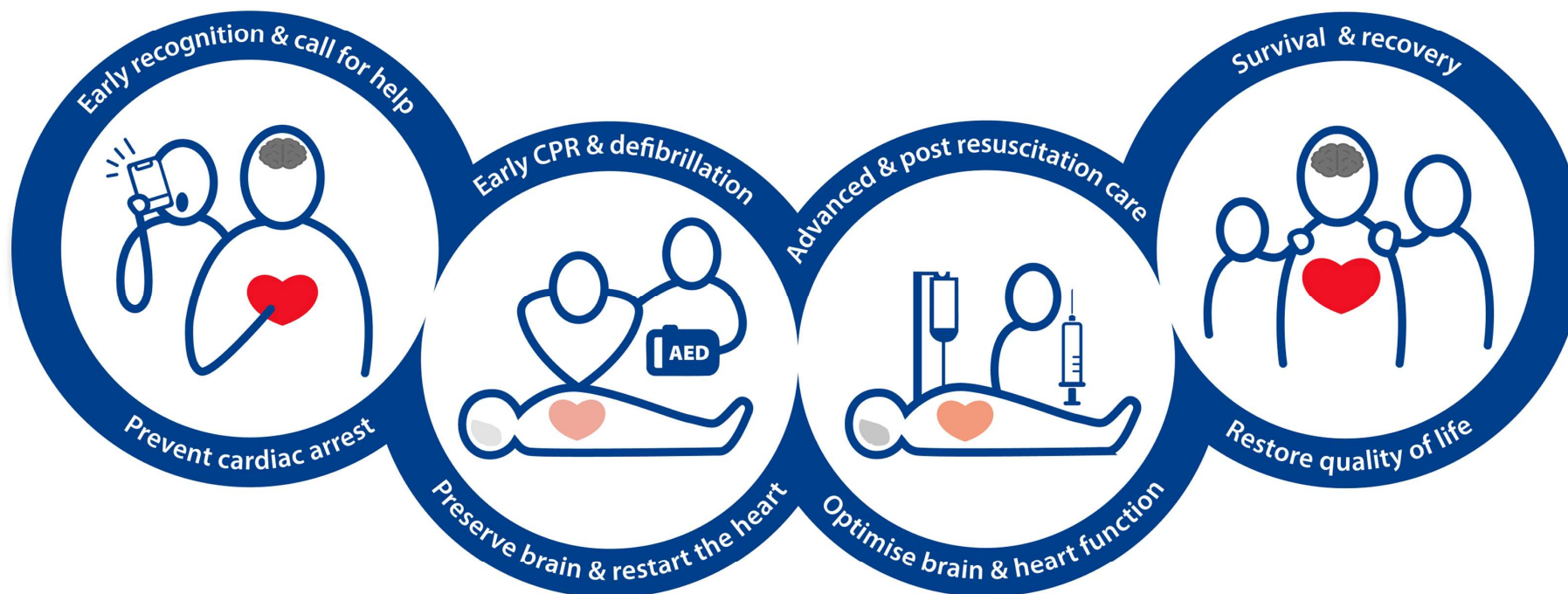
- Appel à volontariat
- Mettre en place un cahier des charges
- Définir les modalités :
 - S+ bénévolat, rémunération
 - S+ disponibilités
 - S+ obligation de formation et formation continue

Mise en place d'une équipe de "secouristes d'entreprise": aspects pratiques

- Faire vivre cette équipe :
 - au moins 1 fois par année organiser un teambuilding avec les secouristes d'entreprise
 - faire le point des interventions de N-1 & retours d'expériences
 - objectifs pour N+1

Premiers secours en entreprise : éléments essentiels

GUIDELINES
2025
EUROPEAN RESUSCITATION COUNCIL®



Source site internet ERC : [chain-of-survival-gl2025.jpg](https://www.erc.europa.eu/chain-of-survival-gl2025.jpg) (3368×1896)

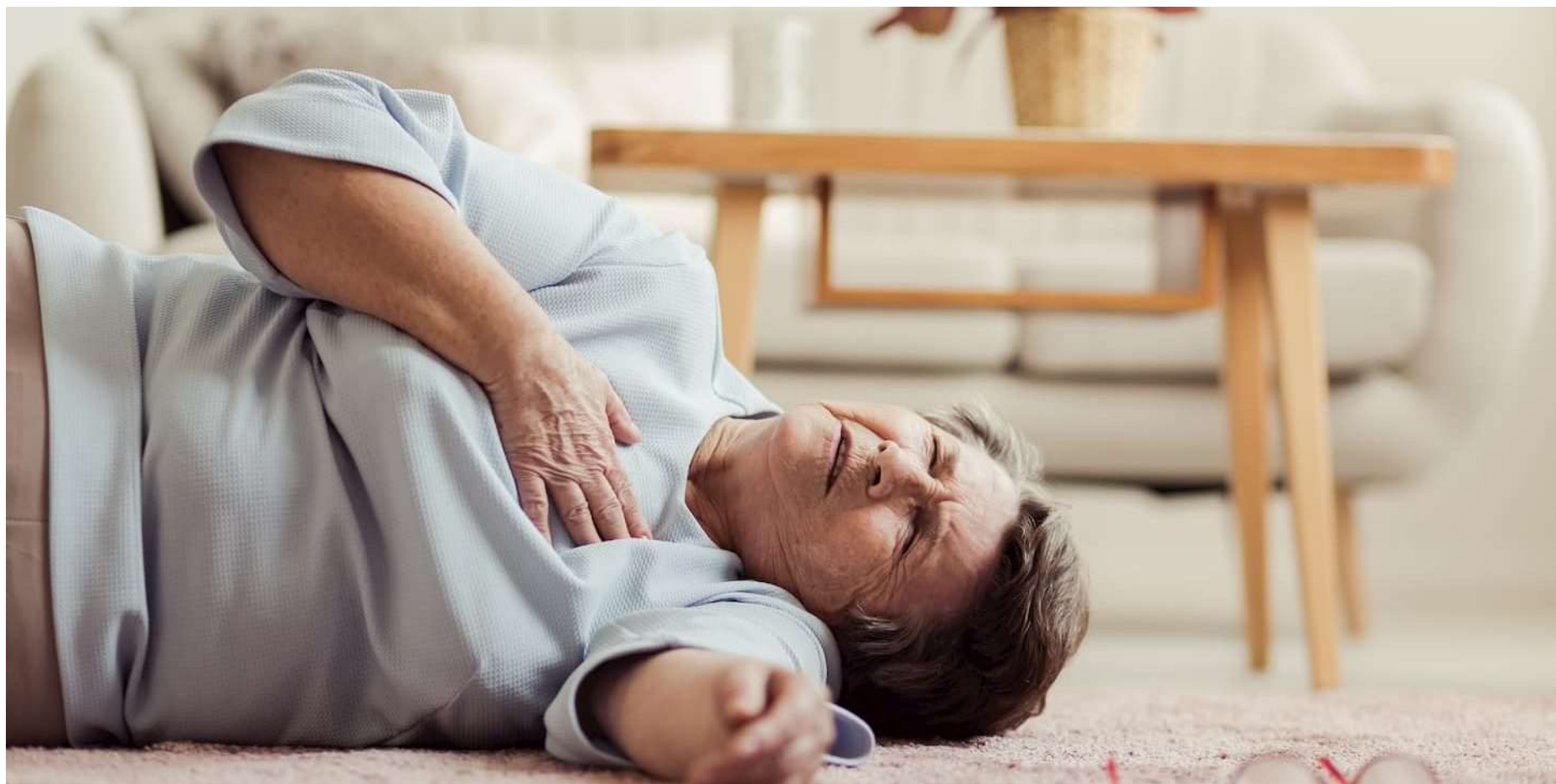


Premiers secours en entreprise : éléments essentiels

1. Plan des premiers secours

- **Prise en compte**
 - des dangers, de la taille, de la situation géographique de l'entreprise
- **2 maillons de la chaîne de survie**
- **Secouristes, Local sanitaire**
 - définition des tâches, compétences et responsabilités
 - définition du nombre, plan de formation, moyens d'intervention
 - local accessible aux brancards
- **Moyens de communication**
 - appel d'urgence en tout temps
- **Information**
 - régulière, de l'ensemble du personnel
 - instructions à suivre claires et faciles à comprendre

SITUATION URGENTE 1



SITUATION URGENTE 1

- La personne est allongée au sol
- 1 main au niveau de la poitrine
- Ne répond pas, ne respire pas

Source site internet ECOCONGRES <https://eccocongress.org/>

SITUATION URGENTE 2



Source site internet ALLODOCTEURS AFFRICA <https://www.allodocteurs.africa/>

SITUATION URGENTE 2

- La personne ne produit aucun son
- Se tient la gorge avec les 2 mains
- Ses lèvres commencent à devenir bleues

Source site internet ALLODOCTEURS AFRICA <https://www.allodocteurs.africa/>

SITUATION URGENTE 3



Source site internet PLANÈTE SANTÉ <https://www.planetesante.ch/>

SITUATION URGENTE 3

- La personne est très énervée suite à un coup de téléphone
- Elle hurle, insulte et devient physiquement menaçante
- Très agitée

Source site internet ALLODOCTEURS AFRICA <https://www.allodocteurs.africa/>

2. Moyens nécessaires

- **Moyens pour permettre l'arrivée des secouristes :**
 - Exemple : regroupement d'entreprises
- En cas de **dangers particuliers** (directive MSST) : **mesures supplémentaires** selon les dangers

Premiers secours en entreprise : éléments essentiels

3. Matériel et équipement

- **Adapté aux dangers**
 - Pour la prise en charge des :
 - urgences médicales
 - blessures graves
 - blessures avec peu de gravité
- **Médicaments** : médicaments INTERDITS, personnes habilitées, gardés sous clé
- **Recommandations pharmacies OCIRT** :
<https://www.ge.ch/premiers-secours>
- **Matériel et équipement** : vérification de l'état; contrôle des péremptions à organiser 2 fois par année
- **Stockage et accessibilité** du matériel de premiers secours et AED

Premiers secours en entreprise : éléments essentiels

3. Matériel et équipement

Défibrillateur

- Pas d'obligation d'avoir un défibrillateur mais intérêt d'en avoir 1 par bâtiment/immeuble et avec personnels formés

Premiers secours en entreprise : éléments essentiels

4. Emplacement

Garantir l'accessibilité aux locaux sanitaires, à l'équipement

- **Pour chaque unité :**
 - Taille
 - Type d'activités
 - Accessibilité
- **Exigences supplémentaires pour les personnes travaillant seules**

Premiers secours en entreprise : éléments essentiels

5. Dimensionnement

Recommandation					
Nombre de collaborateurs par emplacement ⁹	1-10	50	100	250	Plus de 250
Nombre de secouristes	1-2	6	8	10	Selon le plan des premiers secours
Nombre d'endroits de conservation du matériel de premiers secours	1	Plusieurs, à définir dans le plan des premiers secours			

Tableau 336-1: Équipement de premiers secours et nombre de secouristes en fonction du nombre de collaborateurs par emplacement

Premiers secours en entreprise : éléments essentiels

6. Signalétique

- **Matériel**



**SIGNAL  TIQUE
D  FIBRILLATEUR**

- **Local sanitaire**



**SIGNAL  TIQUE
INFIRMERIE**

Premiers secours en entreprise : éléments essentiels

7. Formation

- Partir sur une formation de base recommandée certifiée et reconnue
 - → BLS-AED, IAS
-  conseil de prendre la certification SRC ou IAS permet de garantir une formation où la qualité est garantie : ratio formateurs/participants, thèmes abordés et matériel de formation

Premiers secours en entreprise : éléments essentiels

7. Formation

- Ensuite il est possible de rajouter des «heures de premiers secours»
 -  en fonction de l'analyse des risques faites par le spécialiste MSST
 -  besoins par rapport au domaine d'activité et risques liés à la pratique

Premiers secours en entreprise : éléments essentiels

7. Formation

- Il faudra prévoir les formations continues, minimum tous les 24 mois afin de maintenir la certification et/ou les compétences.
- S+** les formations continues sont également le moyen de faire monter en compétences les secouristes d'entreprise en apportant à chaque fois de nouveaux thèmes de premiers secours.

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS



Pause



Bases légales en matière de santé et de sécurité au travail

Premiers secours en santé mentale

≠

Dispositions relatives à la protection de la santé psychique
Prévention des RPS

Attention :

Cadre légal : dispositions à minima

On peut faire plus : exemple des premiers secours en santé mentale

Premiers secours en santé mentale :

Au-delà des problèmes engendrés par les conditions de travail

Merci de votre attention !

